



## PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit et le 4 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Miramont de Comminges, dûment convoqué par courrier le 27 juin s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame le Maire, Laure Vigneaux.

### CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE 12

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS 8

Danfloss Marie France, Avezac Louis, Danfloss Jacques, Claude Gau, Sandrine Ousset Hamnich,, Lacomme Camille, Galbois Gisèle, Laure Vigneaux

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS 4

Carribou Pascal, Frédéric Peyriguer, Dupuy Aurore, Ingrid Pomadé

Après approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu de la réunion du 10 avril 2018, Danfloss Marie France est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et donne l'ordre du jour.

### Rappel de l'ordre du jour

OBJET	RAPPORTEUR
1- remboursement frais de visite médicale Jacques Sénac	Le Maire
2- demande d'adhésion à l'association du PNR	Le Maire
3- DM fonds de concours voirie	Le Maire
4- consultation sur la demande de dérogation de Fibre Excellence	Le Maire
5- convention assistance technique du Département dans le domaine de l'eau	Le Maire
6- clôture des travaux de la châtaigneraie	Le Maire
7-ouverture affouage bois sur pied	Le Maire
8- relevé de décisions	Le Maire
9-questions diverses	

#### 1-remboursement frais de visite médicale Jacques Sénac

Madame le Maire informe l'assemblée que les frais de visite médicale pour le permis poids lourd de Monsieur Jacques SENAC, s'élèvent à 36€. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le remboursement de cette somme à Monsieur Jacques SENAC. Ces explications entendues, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer le remboursement de la dite somme.

#### 2-demande d'adhésion à l'association du PNR

Madame le maire présente le projet de Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées et explique qu'un parc naturel régional (PNR) permet :

De mettre en valeur et de protéger de grands espaces ruraux habités : paysages, milieux naturels, sites remarquables, ainsi que le patrimoine bâti. Les activités humaines sont encouragées et valorisées dans une logique de développement durable  
Un gain de notoriété pour le territoire, le PNR donne une image positive, dynamique en faveur de l'économie, des filières agricoles, des ressources locales. Grâce à l'apport de financements publics malgré un contexte concurrentiel et contraint, les acteurs économiques sont épaulés et accompagnés

Le développement au service des habitants, des acteurs économiques, des entreprises, des élu.e.s et des associations œuvrant sur le territoire.

Madame le maire indique que le PNR Comminges Barousse Pyrénées intégrera 196 communes et 5 Communautés de communes pour un territoire de 1 700 km<sup>2</sup> sur lequel vivent 48 580 habitants. Madame le maire précise que feront partie du PNR :

- Les 55 communes de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat,
- Les 77 communes de la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises
- 32 communes de la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges
- 27 communes de la Communauté de communes Neste Barousse
- 5 communes de la Communauté de communes Cœur de Garonne
- Les 5 Communautés de communes citées ci-dessus
- La région Occitanie, le conseil départemental de Haute-Garonne, le conseil départemental des Hautes-Pyrénées

Madame le maire indique que la création du PNR Comminges Barousse Pyrénées qui est prévue pour 2021, est soutenue par la Région Occitanie et les Départements de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées.

L'association pour la création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées sollicite l'adhésion de la commune de Miramont de Comminges et une cotisation à hauteur de 0.50 € par habitant de la commune.

L'assemblée, après en avoir délibéré décide :

- de ne pas adhérer à l'association pour l'année 2018

Et rappelle qu'afin d'inscrire la somme demandée au budget, il est souhaitable que les demandes soient faites lors de la préparation des budgets.

### 3 –DM fonds de concours voirie

désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2041512 : bâtiments, installations		7382.89 €
Total D204 : subventions versées		7382.89 €
D2313 : immobilisations	7382.89 €	
Total D23 : immobilisations en cours	7382.89 €	

### 4-consultation sur la demande de dérogation de Fibre Excellence

La société Fibre Excellence au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présente un dossier, avec enquête publique, concernant une demande de dérogation relative aux émissions industrielles IED 2010/75/UE dans le cadre de l'exploitation de son usine de fabrication de pâte à papier située à Saint Gaudens.

Conformément à l'article R515-70 du code de l'environnement, suite à la parution des conclusions sur les meilleures techniques disponibles pour la production, Fibre Excellence est tenue de remettre un dossier portant mises à jour sur les demandes de dérogation. La première concerne les émissions de NO<sub>x</sub>, de S<sub>gazeux</sub>, et de SO<sub>2</sub> au niveau de la chaudière à liqueur noire. La seconde est une demande de délai supplémentaire qui concerne les émissions de poussières au niveau de la chaudière à liqueur noire.

Compte tenu du montant des travaux et de l'impact sur le travail de l'entreprise, Fibre Excellence propose :

- pour la première dérogation : de faire les travaux en 2018 tout en continuant à rechercher l'amélioration de la qualité des émissions.

- pour la deuxième dérogation : de faire l'ensemble des travaux pour 2020

Conformément aux dispositions de l'article R515-78 du code de l'environnement le Conseil municipal est appelé à formuler un avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la demande de dérogation de Fibre Excellence,
- souhaite que les travaux soient effectués compte tenu de l'impact des émissions sur la commune,
- souhaite rester informé régulièrement sur l'évolution du dossier.

### 5- convention technique du Département dans le cadre de l'eau

Madame le Maire présente au Conseil municipal le renouvellement de la convention concernant la mission d'assistance technique fournie par le Département par le biais du Laboratoire Départemental 31 Eau-Vétérinaire-Air.

Pour l'année 2018, la rémunération exprimée en euro des missions d'assistance technique du Département auprès du Maître d'Ouvrage demeure la suivante : 0,30 € par habitant (au sens de la population DGF).

Le Département a fixé à cent euros (100€) le seuil en deçà duquel les sommes dues par le maître d'ouvrage, au titre de la mission SATESE faisant l'objet de la présente convention, ne seront pas recouvrées.

Notre participation ne devrait pas atteindre ce seuil de recouvrement, sous réserve de modification de notre population (DGF), pour l'année 2018.

Oui l'exposé, le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention.

## 6- clôture des travaux de la châtaigneraie

La Préfecture de la Haute-Garonne a demandé à la commune, dans un courrier daté du 13/06/2016, de remettre le chantier d'exploitation de la châtaigneraie en état selon les préconisations de l'ONF à savoir :

- matérialisation des limites sud et ouest
- réfection d'une partie du fossé périmétral comblé par l'exploitation forestière
- nivellement de la piste de débardage principale
- création et reprise de revers d'eau
- création de deux merlons pour contingenter la circulation des 4X4
- enlèvement d'un dépôt d'ordures

Concernant le peuplement forestier, l'ONF a proposé de laisser croître la régénération naturelle des châtaigniers, frênes et merisiers et de pratiquer une sélection dans 12/15 ans dans les châtaigniers.

Ce chantier a également été l'occasion de remettre en état les revers d'eau de la piste de la parcelle 31 et de clore administrativement et techniquement le précédent chantier d'affouage.

Enfin la commune a délibéré en date du 15 septembre 2016 pour que le site soit intégré au régime forestier.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, clôture le dossier de la châtaigneraie.

## 7- ouverture rôle affouage

Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée concernant un affouage bois sur pied. Compte tenu des retours, il est proposé l'ouverture d'un rôle d'affouage. Une information officielle pourra alors être délivrée à l'ensemble des administrés de la commune. Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir cet affouage sur la parcelle 31 au tarif de 100 € le lot

Une réunion sera organisée avec les services de l'ONF le 17 juillet prochain pour la partie technique et réglementaire.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 14- relevé de décisions du Maire

## 15- questions diverses

La séance est levée à 19h30

Madame le Maire soussignée constate que le compte rendu de la séance du 4 juillet 2018 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 5 juillet 2018 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire  
Laure Vigneaux

